

Mai 2020



IMPACT DU COVID 19 SUR LES ENTREPRISES DE L'ESS

SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE 25 MAI 2020

CRESS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Suivez la CRESS BFC :
www.ess-bfc.org
@CRESSBFC
#CressBFC

cress

Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et Solidaire
Bourgogne-Franche-Comté

AVANT-PROPOS

Réalisation : Du 23 avril au 8 mai 2020

Par entretiens téléphoniques auprès des fédérations régionales et réseaux ESS

Ce document apporte des éléments de mesure de l'impact de la crise du Covid sur les activités et services des entreprises de l'ESS et sur leur état de santé et perspectives, à la date de réalisation.

Il ne prétend pas être totalement exhaustif et ce notamment au regard de la diversité du monde de l'ESS (que ce soit en termes de secteurs d'activité, de modèle économique, de taille ou d'historique, voire de localisation). Nous avons cependant fait en sorte de balayer un spectre d'acteurs le plus large possible et d'interroger les points saillants et tendances de fonds pour rendre compte au mieux de ce à quoi font face les entreprises de l'ESS au travers de cette crise.

SOMMAIRE

I. Liste des organisations auditionnées	page 2
II. Méthode	page 3
III. Synthèse des entretiens	page 3
1. Evaluation d'impact	page 3
2. Risques perçus	page 8
3. Anticipation d'une reprise d'activité	page 9
4. Avis sur les dispositifs	page 10
5. Remarques générales	page 11

I - LISTES DES FEDERATIONS OU/ET RESEAUX REGIONAUX AUDITIONNES

Agriculture / Alimentation / Environnement

FDCL / Fédération régionale des coopératives Laitières du massif jurassien
FRCUMA / Fédération régionale des coopératives d'utilisation de matériel agricole
Réseau des AMAP / Réseau des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
URCPIE / Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement

Insertion par l'Activité Economique et entreprises sociales

CHANTIER école BFC
COORACE BFC / Coordination des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi
Fédération des Entreprises d'Insertion BFC
PRIAE / Pôle ressources insertion par l'activité économique
URAI / Union régionale des associations intermédiaires

Sanitaire - Médicosocial - Action sociale

Mutualité Française de BFC
UNA BFC / Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles
UNAPEI BFC / Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis
UNEA BFC / Union nationale des entreprises adaptées
URCS BFC / Union régionale des centres sociaux
URIOPSS BFC / Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratif sanitaires et sociaux

Habitat

URHAJ BFC / Union régionale pour l'habitat des jeunes

Formation

FRMFR / Fédération régionale des maisons familiales et rurales

Finances solidaires

Principalement Caisse solidaire de FC et Habitat et Humanisme 21 et 71. En complément OikoCrédit, La Nef, Les cigales, La Pive, Terre de liens...

Education populaire

Ligue de l'enseignement
Les Francas

Sport Culture Loisirs

CROS BFC / Comité régional olympique et sportif

Economie générale

MOUVES BFC Mouvement des entrepreneurs sociaux
URSCOP BFC / Union régionale des Scop (sociétés coopératives et participatives) et Scic (sociétés coopératives d'intérêt collectif).

II – METHODE

Les entretiens (d'une ½ heure ou ¾ heure) ont été réalisés avec une personne qualifiée pour apporter une vision globale de la situation des membres de la fédération, union ou réseau.

4 registres étaient questionnés :

- Mesure d'impacts : sur les activités et services, sur les ressources humaines et financières, sur l'environnement professionnel.
- Risques potentiels perçus et appréciation sur la réactivité des structures membres (selon les secteurs d'activité ou/et territoires ou/et tailles...).
- Anticipation des modalités de reprise d'activité
- Avis et remarques sur les dispositifs d'aides et d'appuis mis en œuvre par la puissance publique (Etat / collectivités territoriales...).

III : SYNTHÈSE DES ENTRETIENS

Nous avons essayé de distinguer dans la multiplicité des témoignages et retours d'expérience ce qui apparaît partagé par tous, ou par un ensemble des interlocuteurs, en termes de problématique ou de situations soulevées. Soit les grandes tendances au-delà des positions singulières. Ce tronc commun est circonscrit aux encadrés en tête de la présentation de chaque registre.

Le reste du document rend compte sinon de façon exhaustive, du moins de la façon la plus démonstrative, des réalités vécues par les différentes structures de l'ESS régionale.

1. Evaluation d'impact :

a. Sur les activités et services :

Une baisse très importante voire totale des activités des entreprises mais cependant différenciée selon le secteur d'activité, pour une moindre mesure selon la localisation (situation plus tendue dans le Territoire de Belfort que dans le Jura ou dans le Saône et Loire) mais aussi la période. On constate en effet très souvent début mars une cessation quasi-totale des activités lors d'une période qui pourrait être qualifiée de « sidération » puis en fonction des mesures de sécurité et de protection mises en œuvre, des consignes et informations collectées, certaines activités se redéployent très progressivement.

Pour certains un arrêt total des activités (tourisme, art et spectacle, activités sportives et de loisirs, activités touristiques, activités de restauration, de façon générale toutes activités en présentiel, de même que celles à destination de scolaires. Arrêt total également pour les acteurs du champ de la formation quand ces dernières n'ont pu être organisées à distance...), pour d'autres un arrêt partiel (de l'ordre toutefois de 20 à 80 % en volume selon les secteurs d'activité).

Toutes les activités de promotion ont été annulées tout comme les événements et manifestations. L'impact se fait non seulement sentir sur les activités qui étaient en cours mais aussi sur celles en préparation et en général sur l'élaboration et ingénierie de projets. Cette dimension peut de plus être très pénalisante pour des acteurs qui se situent sur des temporalités d'année scolaire (puisque dans l'impossibilité de projeter leurs activités futures).

De rares exceptions : Le secteur agricole (CUMA et Fruitières notamment) qui voient leurs activités perdurer puisque les exploitations agricoles membres continuent les leurs (le lait continue à être collecté, les outils et matériels sollicités). Mais ce secteur est cependant concerné par des **modifications de pratique des réseaux de distribution qui impactent la nature de la demande et contraignent la vente directe.**

Et aussi le secteur social et médico-social (foyers et centres d'hébergement, EHPAD, Services de soins), qui connaît un **maintien, parfois partiel, d'activités, mais toujours avec des contraintes d'exercice très fortes.**

Le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique par exemple voit ses activités économiques (les activités sociales se poursuivant quant à elles) **diminuer de l'ordre de 20 à 80 %.** Semblent être maintenues les activités dites de **premières nécessités** (hygiène, déchets...).

Le **champ du handicap** voit ses activités de production en ESAT ou EA très fortement réduites et quand elles sont maintenues ce sont pour les activités de 1^{ères} nécessités qui sont souvent assurées avec des permanents ou bénévoles. Mais on constate le **maintien des activités d'hébergement et davantage pour les adultes que les enfants souvent renvoyés dans leur famille.**

A noter que ces deux secteurs ont redéployé une **partie de leurs activités vers la confection de masques.**

Le secteur de la finance solidaire accuse le **coup** lui aussi et voit ses activités réduites. Pour autant certains comme Habitat et Humanisme continuent à assurer un service, sous des modalités adaptées, à destination des familles et personnes logées.

L'Union de la Mutualité a arrêté ses activités en présentiel mais maintient une offre d'accompagnement à distance. Les mutuelles du livre 2 sont **diversement affectées** selon la nature des activités et des publics cibles (40 % des activités de prévention et soins à domicile, arrêt des activités des ESAT, maintien voire plus de celles des EHPAD).

Le secteur de l'Aide à domicile ne fonctionne qu'à environ 40 % de ses capacités et concentre ses activités sur les personnes les plus fragiles.

Celui de l'hébergement pour jeunes a connu une baisse significative de son volume d'activité (55 % environ) voire totale pour les auberges de jeunesse très souvent corrélée au dynamisme économique local. Bien des jeunes sont retournés dans leur famille... en laissant parfois des situations locatives et administratives en suspens. Les jeunes (- de 25 ans) qui restent sont souvent sans activité et se posent à eux le problème crucial de la satisfaction de besoins basiques de subsistance (se nourrir par exemple !).

Le champ sanitaire et médico-social selon l'URIOPSS a **maintenu la plupart de ses activités** dont certaines sont même un peu en « surchauffe » comme les EHPAD par exemple.

Les services sociaux (hors hébergement) et ceux de l'éducation populaire ont **stoppé toutes leurs activités en présentiel** de même que les centres de formation qui ne peuvent organiser que pour de rares sessions des modalités à distance (et encore dans des conditions techniques très souvent limitatives).

Enfin le monde des coopératives (Scop / Scic) voit lui aussi ses activités réduites à hauteur de 60 à 70 %. En toute logique ce sont celles du spectacle, de l'événementiel et de la musique qui sont les plus touchées suivies de celles du bâtiment et enfin de l'industrie.

Les projets en cours ont eux aussi marqué le pas et notamment par une **moindre présence et réactivité de leurs partenaires institutionnels** (URCPIE, Le Mouves...)

Globalement et ceci est assez logique, les entreprises de taille importante ont pu plus aisément réorganiser une partie de leur production en mutualisant et partageant en fonction de leurs différents sites et moyens de production. Mais d'autres acteurs (centres sociaux, par exemple) ont mis en œuvre toute une gamme de services appropriés à la situation (impression d'autorisations de déplacement, aide aux devoirs, distribution de paniers de légumes, confection de masques, réseau de secours mutuel et coups de main divers...).

Chacun a, en cette période délicate, fait preuve de beaucoup d'imagination, de créativité mais aussi de solidarité pour assurer ses services ou/et les réorienter en fonction de la situation.

C'est le cas par exemple du réseau des AMAP (tout nouvellement créé) qui active des partenariats afin de pouvoir livrer des paniers de légumes solidaires à des publics cibles (relocaliser l'économie et les échanges est un enjeu d'importance quand il se double avec celui d'une visée sociale).

b. Sur les ressources humaines :

Par ressources humaines il faut comprendre l'ensemble des personnels salariés qui concourt à la réalisation des objectifs de production de biens ou services des entreprises. Il faut toutefois préciser que pour certains acteurs de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) et ceux du champ du handicap (pour les Entreprises Adaptées) les personnes « accompagnées » sont considérées pleinement et sans distinction comme des salariés de l'entreprise. Pour d'autres ils relèveront d'une catégorie spécifique dite souvent « en insertion ».

S'agissant de cette dernière catégorie et pour l'IAE, il faut noter la décision des services de l'Etat (Direccte) de prolonger les durées d'agrément (attestation autorisant pour une personne son inscription dans un parcours d'insertion et déterminant la durée de ce dernier) qui arrivaient à expiration et cela pour ne pas pénaliser davantage les personnes.

Les ressources humaines ont bien évidemment été impactées avec des différences toutefois selon les métiers exercés (en lien direct avec les activités maintenues ou arrêtées). Impact proratisé globalement à la baisse donc des activités. Globalement car certaines activités ont été réorientées (par exemple les formations dispensées à distance) et toutes, compte tenu des contraintes, exigent à résultat identique davantage de temps dédié. Certains acteurs ont même calculé une hausse de 20 % du coût salarial compte tenu des contraintes et cadre de l'activité.

La garde d'enfants, le télétravail là où il est possible et le chômage partiel ont été les mesures très massivement mises en œuvre au sein des entreprises. On constate relativement peu de chômage total hormis pour les personnels des secteurs totalement à l'arrêt.

En règle générale et après un petit temps de « rodage » en début de période, les dispositifs de chômage partiel ainsi que les situations de télétravail ont été mis en œuvre facilement et sans problème majeur (que ce soit avec les opérateurs institutionnels ou en interne des entreprises avec le personnel).

En interne des entreprises la période aura initié quelques nouvelles modalités de management, d'organisation (visioconférence pour les réunions de bureaux et de CA, management plus horizontal, modalités de partage de données et informations...) qui pourraient utilement être conservées ultérieurement.

Et il faut malheureusement souligner que le contexte d'exercice des activités en début de crise et les difficultés d'organisation matérielle pour le médico-social et l'aide à domicile ont provoqué la contamination de personnel et de bénéficiaires d'activité.

Le télétravail a été décidé pour les personnels qui pouvaient poursuivre leurs activités à distance. C'est également le mode qui a été choisi très majoritairement et s'est montré plutôt efficace pour continuer à entretenir des liens que ce soit avec les bénéficiaires des activités des structures, les clients et fournisseurs mais aussi l'ensemble des partenaires. Le reste du personnel a bénéficié soit de mesures de garde d'enfants mais le plus souvent de mesure de chômage partiel.

Dans certaines structures l'ensemble du personnel (indépendamment du statut ou du métier) a été affecté après décision collective et négociée à des activités communes (confection de masques par

exemple). Ce positionnement a permis l'instauration d'une dynamique de solidarité concrète entre salariés.

On peut noter toutefois un taux d'absentéisme légèrement supérieur à la normale sans doute révélateur de craintes chez certains salariés.

Dans la période les services RH des structures ont été fortement sollicités (gestion administrative, recherche et partage d'informations, management...) ce qui a contrario pointe parfois le désarroi de structures ne pouvant s'appuyer sur de tels services.

c. Sur les financements et le budget :

La majorité des acteurs s'accorde à considérer qu'il est trop tôt pour avoir une vision claire et précise d'une mesure de l'impact du Covid sur les finances des structures. A cela s'ajoute le fait que bien des décisions d'ordre financier (niveau des subventions et décision politique des financeurs, concours des assurances ou autres tiers, conditions et date d'une reprise totale ou partielle des activités...) sont encore en suspens et donc inconnues.

Tous considèrent enfin que la situation sera fatale pour certaines entreprises (déjà fragiles avant la crise) mais que le bilan pourrait s'alourdir considérablement si celle-ci devait perdurer.

En période de crise et d'arrêt partiel ou total des activités, le niveau de trésorerie devient crucial. Les entreprises ayant une trésorerie confortable ont de fait une capacité de résilience plus forte que celles « en peine ». Si certaines ont encore un peu de temps (mais il y a toujours un terme à 3, 4 ou 5 mois) d'autres sont dans des situations de survie autrement plus urgentes.

La situation est également très différente selon que les entreprises relèvent du régime de la subvention (exclusivement/partiellement) ou de la commercialisation (ou tarification) d'activités de production de biens ou services (et là aussi pour quelle part).

Cette mesure d'impact est enfin complexe en regard du caractère hybride (financements public/privé, multi financements...) de bien des modèles économiques des structures de l'ESS.

Toutefois deux tendances semblent se vérifier :

- Les subventions auraient été majoritairement « sanctuarisées ». Ce qui se vérifie pour certains financeurs, moins pour d'autres... Ce qui est de plus vrai ici (subventions par exemple non proratisées au niveau de l'activité réellement effectuée) mais conditionnées ailleurs à un bilan ultérieur.
- Les pertes sur les activités de production sont difficilement compensables (même dans le cas d'une reprise active et prochaine il sera difficile aux entreprises de rattraper le manque à gagner) et ces pertes pèseront sur les budgets au prorata de leur poids relatif.

Quelques exemples pour rendre compte de cette diversité de situations :

- Le champ sportif selon le CROS est diversement affecté selon que les clubs sont sur des activités subventionnées (risque moindre car subventions sanctuarisées) ou des recettes tirées de manifestations publiques (risque maximum car ces activités ont été arrêtées).
- Les acteurs qui tirent une partie importante de leurs recettes des dons et concours de particuliers ont vu celles-ci s'infléchir nettement.
- Le secteur agricole peu impacté immédiatement sur ces activités pourra l'être en rebond par celles de ses membres. Si les exploitations agricoles voient leurs ressources diminuer le niveau de prestations sollicitées auprès des coopératives sera revu à la baisse.

- Le réseau des maisons familiales et rurales s'inquiète pour certaines de ses associations mais aussi du manque à gagner des activités de centres d'accueil déployées habituellement en été et qui n'ont pu l'être cette année (ces activités interviennent pour 20 à 25 % du budget des maisons familiales !)
- L'URCS dont les associations membres ont arrêté fortement leurs activités avec comme conséquence des ressources impactées à hauteur de 25 à 35 % de leur budget !
- Pour la Mutualité peu d'impact pour les mutuelles du livre 2 (complémentaire santé) mais davantage sur les activités de soins et d'accompagnement.
- Pour les Francas les choses sont différentes selon que l'on considère l'union ou les associations locales. La première voit ses ressources très affectées par l'impossibilité de mener des actions de formation qui représentent 90 % de ses ressources (sauf de façon marginale pour celles menées à distance), pour les secondes l'impact est important mais difficilement mesurable en fonction des positions des collectivités et EPCI quant aux financements. Et de plus dans des configurations différentes : En Bourgogne une myriade de petites associations avec peu de salariés et un fonctionnement plutôt fédératif, en Franche-Comté avec des associations importantes gestionnaires et employeuses (jusqu'à 600 salariés).
- Pour l'IAE les aides aux postes ont été maintenues, mais cependant un bilan au réel sera fait plus tard.
- Pour l'UNA et l'URIOPSS les situations sont différentes selon que les associations sont sur des activités subventionnées ou tarifées. De ce point de vue, la position des départements sera prépondérante. Mais quelle sera-t-elle ?
- Pour les acteurs de l'habitat jeune, l'impact se mesure à deux critères: les loyers représentent environ 80 % de leur budget et ce sont environ 47 % des locations qui ont été stoppées !
- L'URSCOP quant à elle plaide auprès de ses membres pour les inciter à faire appel à un prêt de trésorerie sans attendre les difficultés.
- Pour l'URCPIE si les financements Etat et Région sont quasi assurés, ceux des nombreux EPCI avec lesquels l'URCPIE travaille sont autrement plus délicats à garantir.

Certains acteurs (notamment de l'IAE) font remarquer que le maintien des activités a un coût supérieur. Ce coût sera-t-il compensé ?

D'autres pointent quelques mesures qui ajoutent sur certains aspects aux difficultés financières du moment (Indemnités compensatrices de congé à la charge totale de l'employeur et non pris en charge par le chômage, côte part des assurances de prévoyance...).

d. Relativement à l'environnement professionnel :

C'est la question qui aura suscité le moins de commentaires, l'environnement professionnel étant jugé par la majorité des acteurs comme relativement peu affecté par la situation, voire inchangé. Cela étant il aura été pris en compte et les acteurs de l'ESS ont déployé des stratégies d'anticipation et se sont montré proactifs dans le maintien de liens et contacts. Contacts qui ont permis de « vivifier » et « incarner » certaines relations jusqu'alors très formelles...

Cependant 4 remarques peuvent être formulées :

- Les relations avec les services de l'Etat et l'ARS après un début de période un peu confus (beaucoup trop d'informations et parfois contradictoires avec paradoxalement certains manques de communication) se sont vite organisées et se sont montrées efficaces et empruntées de

bienveillance. A contrario, celles avec les Départements et dans une moindre mesure la Région sont davantage en « retrait ». Quant aux relations avec les collectivités territoriales ou EPCI, elles sont très majoritairement tributaires du passif relationnel antérieur.

- La grande majorité des acteurs s'accorde à considérer qu'il est important de garder un lien avec ses clients, usagers ou/et bénéficiaires au-delà des obligations de services. Ce maintien du lien avec ses « clients » est aussi une façon de se prémunir contre une possible désaffection de ces derniers pour la période d'après qui constitue une crainte chez nombre d'acteurs.

- Certains acteurs considèrent que la période aura mis à mal et désorganisé les filières (particulièrement ressenti dans le secteur agricole).

- Une leçon et non des moindres à tirer de la période est la « redécouverte » de l'importance des fédérations, réseaux ou/et collectifs organisés. Que ce soit pour les appuis et services rendus aux entreprises membres (et pas exclusivement d'ailleurs) ou dans la gestion concertée de la crise avec la puissance publique entre autres.

2. Risques perçus

Pour la majorité des entreprises il est bien trop tôt pour identifier avec certitude les risques liés à la crise. Pour autant et bien que seulement probables certains niveaux de risque sont clairement identifiés (sans exclusive d'autres risques mentionnés plus loin) :

- Ceux relatifs aux financements ou équilibres budgétaires
- Ou encore ceux liés aux conditions de sortie de crise
- Ou bien les risques liés à l'accompagnement des bénéficiaires mais aussi des salariés (respect des consignes de sécurité et protection, nouvelle forme de management, accompagnement au changement des pratiques...)
- Enfin un risque de voir les clients (possiblement les publics bénéficiaires) se détourner de l'offre de services des entreprises, ou pour le moins de connaître un redémarrage lent.

Les problèmes et risques financiers ou/et budgétaires se manifestent de façon différente :

- Des questions sur la solidité de la trésorerie pour tous mais des problèmes plus vifs (en lien avec la durée de la crise) pour l'IAE, l'URCS, la FRMFR... Y compris pour les cycles longs que sont ceux du monde agricole aggravés par des investissements conséquents réalisés par les exploitations. Problématique majeure qui risque parfois et au sein d'un même réseau de faire le départ entre les structures viables et celles qui pâtiront sérieusement de la situation.
- Des conclusions et décisions des négociations post-crise sur les déficits et paiements de certaines subventions (pour l'IAE par exemple mais pas uniquement).
- Des problématiques de retour à l'équilibre budgétaire (éventuellement celui de la compensation des pertes subies sur l'activité) et à l'impact de celles-ci sur les exercices 2020 mais aussi 2021.
- La perspective d'une activité partielle... pendant laquelle cependant le déficit continuera à se creuser pour ne rien dire du surcoût des activités généré par des conditions de sécurité exceptionnelles.

- Les questions, pour l'URCPIE, les Francas, La Ligue, L'URCS du report des décisions de financement comme plus globalement celle de la continuité des politiques publiques. Seront-elles reconduites ? Modifiées, réorientées et dans quelle mesure ?..

L'absence de visibilité sur les conditions de sortie de crise est un facteur aggravant pour l'instauration de mesures correctives en plus d'être très anxiogène. Si reprise il y a comment se réalisera-t-elle ? Pour quel volume d'activité ? Dans quelles conditions ?

En complément des contraintes techniques liées à la sécurisation des sites et des personnes il faudra sans doute être attentif aux conditions de travail et accompagner les salariés dans leurs nouvelles pratiques. Sans doute revoir quelque peu l'organisation du travail.

Beaucoup d'acteurs craignent également un changement de comportement ou d'attitude de leurs clients ou/et bénéficiaires. Reviendront-ils immédiatement et massivement vers les activités offertes ? Rien n'est moins sûr en tout cas la question se pose notamment pour la Ligue de l'enseignement, l'URAI, certaines autres structures de l'IAE, le CROS, l'URSCOP... L'URCS quant à elle se questionne judicieusement, après une période qui aura vu un relatif délitement des relations sociales, sur la façon dont celles-ci pourront renaître et sur quelle base ?

De façon plus marginale certains acteurs font part de leurs inquiétudes quant à :

- La gestion de l'emploi faisant suite à une période très délicate financièrement. Les entreprises auront-elles les moyens de s'assurer des ressources humaines nécessaires pour leurs activités ?
- Au risque de désorganisation de la filière commerciale pour les productions agricoles.
- La réactivité du Service Public de l'Emploi dans le recrutement rapide de nouvelles personnes en insertion sur les structures de l'IAE. Celle des établissements scolaires pour l'orientation des élèves au sein des Maisons Familiales et Rurales (l'année 2020/2021 se prépare dès demain !)
- Une baisse très importante des dons ou autres concours financiers des particuliers et ce notamment pour les acteurs de la finance solidaire (plateforme FC, Habitat et Humanisme, OïkoCrédit, Terre de liens, La Pive...).
- Aux pratiques à mettre en œuvre voire initier qui garantissent un réel accompagnement et sécurisation des personnes (salariés comme bénéficiaires) pour l'URIOPSS mais aussi la FEI.

3. Anticipation d'une reprise des activités

L'anticipation d'une reprise des activités a déjà été évoquée tout du moins en creux dans les questions précédentes. Elle est ici davantage explicitée.

Il y a tout d'abord une quasi-unanimité pour dire que les conditions de cette reprise ne sont pas ou très peu visibles à ce jour. « On continuera sans doute à naviguer à vue. On fait au jour le jour et on sait que l'on ne sait pas ». Et quand cette reprise est envisagée, elle l'est comme partielle, progressive et longue...

Elle l'est aussi de façon différenciée :

- Selon qu'il s'agit des entreprises qui auront vu leurs activités s'arrêter totalement ou partiellement et celles qui auront continué à assurer leurs services et pour qui la reprise sera toute relative
- Au sein de l'ensemble des entreprises avec la possibilité peut-être de bonnes surprises (ceux que l'on pensait fragiles et qui se montrent résilientes) ou de moins bonnes (des premiers de

cordée qui accusent le coup!). L'aptitude au rebond dépendant davantage de la qualité collective des équipes, de la gouvernance et des sociétaires que de la seule assise financière initiale.

Cela étant les entreprises de l'ESS essaient de se mettre en état de marche pour fin mai (voire à compter du 11 mai).

A souligner également que la perception est différente pour une part des acteurs du sanitaire, médico-social et aide à domicile, pour lesquels plutôt que de reprise, il s'agirait de gérer un retour à la normale pour des équipes surexposées, et éviter des tensions et problèmes internes. Et cela alors que la gestion RH était déjà compliquée avant la crise, avec notamment des sous effectifs et difficultés de recrutement.

Pour autant cette reprise est appréhendée diversement selon les entreprises :

- Pour les uns une reprise très partielle avec un volume d'activité de 25 à 30 % (Chantier école). Pour d'autres (Coorace, PRIAE, FEI) de nombreuses questions relatives aux consignes de sécurité, au volume d'activité, au carnet de commandes, à l'organisation du travail...
- Pour d'autres une reprise d'activité qui ne pourra faire l'économie de la viabilité économique des entreprises. Certaines seront en difficulté. Quelles solutions ? Quelle compensation aux pertes financières pour garantir leur viabilité économique et devenir ?
- Une reprise différente également pour le CROS selon qu'il s'agit de sport de plein air ou en salle, d'été ou d'hiver, en solitaire ou en collectif...
- Certains comme la FRCUMA anticipent à contrario des demandes d'intervention très nombreuses qui les obligeront à des choix.
- Pour d'autres comme la FRMFR la reprise nécessiterait le report de la rentrée scolaire afin de leur permettre de mieux l'organiser.
- Bien des acteurs se posent la question de la présence de leurs clients ou bénéficiaires au terme de la crise. C'est le cas des Francas, de la Ligue, du Mouves mais aussi de l'URSCOP. Quelle sera pour d'autres la position des donneurs d'ordre institutionnels ?
- Des acteurs (L'URIOPSS, Coorace, Mutualité, PRIAE) mettent en avant le besoin d'anticiper des modes de management appropriés attentifs voire bienveillants (accompagnement au stress, à la re-création de collectif de travail, sur les conditions de celui-ci et bien sûr tout ce qui relève de la sécurité...).

4. Remarques et avis sur les dispositifs d'appui

Plusieurs modalités d'aides et d'appuis ont été mises en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales (Région notamment).

- Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
- Prêt garanti par l'Etat (PGE)
- Dispositifs spécifiques aux associations du Conseil Régional

....

D'autres relèvent de relations avec des créanciers divers tels que les reports du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité ou encore des prêts bancaires ou un report d'échéance de prêt dans un établissement privé.

Enfin des mesures spécifiques ont été prises concernant la déclaration et l'instruction des demandes de chômage partiel.

En toute logique, et au vu de la baisse des activités, ce sont les mesures liées aux déclarations de chômage partiel qui auront été les plus activées et ce par la quasi-totalité des entreprises. Selon la perception des têtes de réseau c'est, actuellement, dans une très faible mesure que sont sollicitées des aides financières.

Il est peut-être encore un peu tôt, mais il est vrai que les conditions d'éligibilité de celles-ci et le fait que le recours au prêt est souvent perçu comme un risque supplémentaire à terme ou un simple report du problème, amèneront les entreprises à être prudentes dans le recours à ce type d'aide (prudence accrue quand le modèle économique repose majoritairement sur le régime de la subvention).

Le report de certaines charges a été négocié très souvent en consolidation de la trésorerie.

Les acteurs témoignent de dispositifs et mesures (surtout celles de chômage partiel) plutôt efficaces et faciles d'accès. Tout au plus pointent-ils un début un peu laborieux avec quelques « couacs » (pléthore d'informations, parfois contradictoires entre elles...) mais très vite les choses sont rentrées dans l'ordre et ces mesures ont pu se déployer pleinement au bénéfice des personnels et des entreprises.

5. Remarques générales

En marge de ces registres qui ont été questionnés et pour la rubrique « expression libre », certains acteurs ont tenu à faire part de leur questionnement ou/et remarques que leur inspire cette crise. Ils sont de trois ordres particuliers :

- Si personne n'a de vision claire quant à la fin de cette crise, chacun sait qu'elle aura toutefois un terme. Et d'aucuns espèrent vivement, même si ce n'est là qu'un espoir, que non seulement la sortie de crise mais plus encore le « monde d'après » ne soit pas le même que celui d'aujourd'hui. Et cela se prépare...
- En jouant collectif tout d'abord. Pendant la crise l'ESS aura montré (démontré) une fois de plus ses capacités de résilience, ses aptitudes à fédérer et créer du collectif et de la solidarité. A être également force de propositions pour repenser nos modes de travail, de consommation, de production, d'échange, de décision...
- En proposant donc une lecture « ESS » de cette crise et en pesant sur les décisions et orientations politiques qui découleront des constats qui en seront faits ... et cela pour que les choses changent.